

Les aires protégées de la Méditerranée et leur gouvernance

L'histoire nous apprend que depuis l'antiquité la MARE NOSTRUM est le théâtre d'échanges et de partages en même temps que de combats homériques entre les peuples et contre les éléments. Elle nous apprend aussi que c'est ici que sont nées et ont prospéré plusieurs des plus brillantes civilisations du monde.

Aujourd'hui, les changements globaux sont à l'œuvre en Méditerranée et ils sont représentatifs de ceux qui affectent l'ensemble de la planète. Ils sont d'origine à la fois humaine et naturelle et se combinent pour se renforcer mutuellement.

Les effets de la démographie, la concentration urbaine sur le littoral qui s'enfonce toujours plus profondément dans les terres, la pression sur l'eau et les autres ressources naturelles, les espèces et les habitats, l'exposition aux risques, tremblements de terre, glissements de terrain et inondations sont encore rendus plus aigus par le changement climatique.

Ces pressions s'exercent sur tous les acteurs de la vie publique et privée et affectent tous les secteurs de la vie économique et sociale. Elles renvoient les hommes à des interrogations sur l'avenir des civilisations et aux relations entre les peuples. Seule une approche globale de ces pressions sur les 45 000 kilomètres de côtes que compte la Méditerranée, au nord comme au sud et à l'ouest comme à l'est, peut permettre de faire face ces défis.

Les récentes conférences internationales comme la conférence de Nice en 2008 sur la gestion intégrée des zones côtières insistent sur l'indispensable prise en compte de ces problèmes avec une gouvernance partagée entre pays, institutions internationales, représentants des territoires de tous les secteurs de la vie politique, économique et sociale. La conférence de Nice pose également comme principe dans ses conclusions le développement indispensable du réseau des aires spécialement protégées comme leviers pour limiter la perte de biodiversité. Elle affiche comme nécessaire l'appel à des modes de gouvernance partagés entre États, collectivités, ONG et acteurs de la vie politique et sociale.

Les réserves et parcs naturels et autres espaces protégés, dont le nombre est estimé à plus de 1000 en Méditerranée, sont implantés sur des territoires à contours et enjeux bien délimités. Leur fonctionnement est régi par des modes de gouvernance très diversifiés en fonction de l'histoire et de l'organisation politique des différents pays. Par gouvernance, on entend la façon dont on parvient à mettre en œuvre le projet de gestion en associant de façon organisée les composantes de la société.

Une piste pour approcher la gouvernance consiste une fois les objectifs de protection et de développement identifiés, à examiner comment on y parvient en impliquant toutes les parties concernées dans des processus de décision qui visent à trouver des équilibres négociés et garantis par des accords explicites. Cette piste implique une seconde étape qui consiste à examiner la diversité des modes de gouvernance en portant un regard particulier sur la concordance entre les modalités d'organisation d'un territoire et l'implication dans la gestion de ce territoire des différents acteurs qui le composent.

L'atelier gouvernance du colloque de La Garde fera le point sur la perception et les évolutions récentes de la gouvernance dans les aires protégées au profit d'une politique de protection et de développement durable des patrimoines naturels et culturels. Le partage des expériences visera à étudier :

- La cartographie des intérêts communs des différentes forces en présence (pour les deux rives de la Méditerranée)
- Quelles sont les parties prenantes de la gouvernance des espaces protégés en Méditerranée ?
- L'efficacité des modèles de gouvernance en place : les objectifs fixés sont-ils atteints par les modes de gouvernance ?
- Comment les différents processus de prise de décisions aboutissent ou peuvent aboutir à des équilibres qui répondent aux besoins de protection des aires protégées ?

- Quelles sont les évolutions actuelles et quelles tendances peut-on dégager de ces évolutions ? Quelles conclusions peut-on en tirer pour la protection des aires protégées ? Comment peuvent elles être mises à profit à différentes échelles dans les pays de la Méditerranée ?
- Quelles sont les contributions possibles des réseaux ?

Les besoins de poursuivre les échanges sur ces thèmes, lors des futurs cycles de conférences, seront également examinés lors de cet atelier.